

Grand Conseil

En bref

Crédits
Rénovation de l'Aula des Cèdres

Les députés ont accepté hier des crédits d'ouvrage de près de 10 millions pour la rénovation du bâtiment des Cèdres à Lausanne qui abrite la Haute Ecole pédagogique. **R.B.**

Initiative
Moratoire de 10 ans sur les OGM

Le Grand Conseil a accepté le renvoi direct au Conseil d'Etat d'une initiative qui demande un nouveau moratoire de 10 ans sur les organismes génétiquement modifiés en Suisse. **R.B.**

Coges
«Circulez, il n'y a rien à voir»

Un exemple parmi d'autres de l'indifférence du Conseil d'Etat aux travaux du Grand Conseil, dont ce dernier s'accommode. Le gouvernement était dans l'obligation de produire une deuxième réponse à cinq observations du Rapport 2015 de la Commission de gestion (Coges). Leurs premières moutures avaient été refusées par le plénum en juin. «Certains de ces textes restent plus que lacunaires, sont de simples copiés-collés, voire renvoient à des postulats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu, a noté hier Valérie Schwaar, présidente de la Coges. Bref, on a un peu le sentiment d'un circulez, il n'y a rien à voir.» Néanmoins, le parlement a validé les secondes réponses du gouvernement. **R.B.**

Littérature
La fragile réponse de Pascal Broulis

Dans le registre «Circulez, il n'y a rien à voir», la réponse de Pascal Broulis à la question orale de la députée Muriel Thalman est aussi exemplaire. Le bouquin de campagne *Fragile pouvoir* du conseiller d'Etat sera remis à 8000 jeunes Vaudois. La socialiste a demandé si le Conseil d'Etat a soutenu cette opération et si le principe de la protection des données a été respecté dans le cadre de la transmission des coordonnées des bénéficiaires. «Les chemins du pouvoir ont été pavés par Nuria Gorrite, les jeux du pouvoir ont été sportivement remportés par Philippe Leuba (...) et la conduite du pouvoir a été soigneusement traitée par Pierre-Yves Maillard, s'est amusé Pascal Broulis. En revanche, sur le plan logistique, le Conseil d'Etat n'a soutenu en aucune manière la diffusion de ce livre.» Ou l'art de plaisanter pour ne répondre qu'à la moitié de la question. **R.B.**

Bourses
Marre des «salades» de Lyon

Une dizaine de militants du syndicat SUD Etudiants et Précaires ont occupé l'Office des bourses, hier. La semaine dernière, le Grand Conseil a refusé un amendement au budget pour augmenter la dotation de personnel de cet office qui croule sous les dossiers. La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon s'y était opposée. Munis de salades, les militants ont scandé: «Madame Lyon, assez de salades! Engagez du personnel!» **R.B.**

A quoi sert le débat sur le budget de l'Etat?

Finances
La droite et Pascal Broulis estiment que le budget n'est pas l'endroit où créer des dépenses. Le PS et les Verts se rallient à l'idée

Mathieu Signorell

Depuis plusieurs années, le Grand Conseil adopte le budget de l'Etat de Vaud en un temps

record et sans vrai débat. La situation est encore plus criante depuis 2012 et la cohabitation. Et pour 2017, sur un total de 9 milliards de francs, les députés ne devraient y ajouter qu'un demiposte d'intendant pour le futur parlement. Les débats se terminent aujourd'hui.

La droite et son ministre des Finances, Pascal Broulis, ont clairement martelé que le budget n'était pas l'endroit où ajouter des dépenses. Les socialistes et les Verts s'y sont ralliés. Mais pas les cinq élus de la gauche radicale, comme Jean-Michel Dolivo.

Pascal Broulis, conseiller d'Etat PLR

«Un acte administratif»

● Pourquoi dites-vous que le budget est un acte «technique» et non pas politique?

Il est politique au niveau du vote et des déclarations des partis, ou il est normal que les idées s'entrechoquent. Mais l'examen du budget est un acte administratif. Vous ne pouvez pas y ajouter ou enlever des montants. Le budget est une autorisation de dépenser. Le gouvernement n'est pas obligé d'utiliser entièrement les sommes prévues comme charges.

Pourquoi ne faut-il pas toucher au budget?

Vous ne pouvez pas couper, par exemple, 10 millions dans l'un ou l'autre domaine. Il s'agit de dépenses prévues par une loi. Toutes les dépenses le sont et vous ne pouvez pas couper la pompe à essence. Idem pour les

entrées, comme les impôts, qui reposent aussi sur des bases légales.

Si les députés ne peuvent pas toucher au budget, à quoi l'exercice sert-il?

C'est un moment important. Il reflète l'ensemble des besoins de l'Etat pour les années à venir.

Prévoir un résultat de 84 500 francs seulement, est-ce une stratégie pour lier les mains des députés?

Non. Un budget est fait avec une part de risques, d'imprévus. Pour être plus rigoureux, peut-être aurions-nous pu prendre en compte davantage de risques, avec donc le scénario d'un excédent de charges. Mais cela aurait entraîné un débat dangereux, avec le risque de hausse d'impôts ou de baisse des prestations.

Jean-Michel Dolivo, député Solidarités

«Un système soviétique»

● Débattre du budget de l'Etat de Vaud est-il encore utile?

Le problème est le consensus mou, le compromis scellé entre les partis gouvernementaux (Parti libéral-radical, Parti socialiste et Verts), auquel est associée l'UDC. Evidemment, cela rend le débat parlementaire assez vain. Cela bloque les propositions et empêche un vrai débat. On se croirait dans un système soviétique, où le parlement entérine le choix d'un présidium suprême.

L'argument selon lequel le budget n'est pas l'endroit où ajouter des dépenses vous surprend-il?

On pressentait cette situation ces dernières années. Nous avons déjà vu le budget adopté avec quasi aucun débat. Mais cela n'avait jamais été explicite

à ce point-là.

Que répondez-vous à ceux qui estiment que le budget est un acte non politique?

Je m'oppose à cette vision. Le budget est l'expression, sur le plan financier, des choix politiques du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Il est composé de chiffres et apparaît comme un livre de comptabilité. Mais ce n'est pas que ça. C'est un document politique.

Toute dépense se base donc sur une loi, comme dit Pascal Broulis?

Ce n'est pas vrai, de nombreuses prestations n'en dépendent pas. Prenez la dotation en personnel de l'Office des bourses, pour laquelle nous avons proposé un amendement. Aucune loi n'indique son nombre d'employés.

Le harcèlement sexuel à l'Université de Lausanne s'invite au Grand Conseil

Formation
Un député socialiste s'inquiète du suivi d'un cas survenu en 2015 et plaide pour que de tels actes n'aient plus cours

«Quelle sanction et quel suivi, en dehors de son déplacement, a prononcé la direction de l'Université de Lausanne à l'encontre de l'auteur de harcèlement sexuel mis en cause par l'enquête du groupe Impact (ndlr: entité chargée de la gestion des conflits et du traitement des situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail) afin d'éviter de nouvelles victimes?»

La question, posée hier au Conseil d'Etat par le député socialiste Jean Tschopp, concerne un sujet particulièrement sensible dont l'Université de Lausanne se passerait bien: le harcèlement sexuel. Et plus précisément un cas survenu à la Faculté de biologie et de médecine l'an dernier, relayé par *Le Temps* début décembre.

Une jeune femme, doctorante à l'époque des faits, se plaint d'attouchements de la part d'un professeur. Les conclusions de l'enquête du groupe Impact, saisi dans la foulée, sont sans appel: le harcèlement sexuel, aggravé par la position hiérarchique de son auteur, est avéré.

Plusieurs mesures, dont la fermeture du laboratoire où se sont déroulés les faits, sont alors

prises. Mais, à entendre Jean Tschopp, elles ne suffisent pas. «La direction de l'Université s'est, de son propre aveu, contentée de déplacer le professeur en lui affectant un autre laboratoire au sein de la même faculté. A ce jour, il conserve sous son autorité plusieurs laboratoires», a lancé le député, s'inquiétant qu'aucun suivi n'ait été mis en place pour éviter qu'un tel cas ne se reproduise. «L'Université ne s'est pas contentée de déplacer la per-

«Si le professeur est toujours en contact avec deux femmes, c'est qu'elles en ont fait la demande»

Géraldine Falbriard
Porte-parole de l'Université de Lausanne

sonne», lui a répondu la conseillère d'Etat en charge de la Formation, Anne-Catherine Lyon, rappelant au passage le train de sanctions (mesures d'éloignement, interdiction d'avoir des contacts avec ses doctorantes, retrait du laboratoire...) prises à l'encontre du professeur, probablement surveillé de près. «Mais l'Université n'a pas rendu de sanction écrite», s'est encore offusqué le député.

Porte-parole de l'Université de Lausanne, Géraldine Falbriard dé-

ment. «La procédure, lourde, a été assortie de mesures administratives. De fait, ces dernières sont toujours écrites. Et si le professeur est de nouveau en contact direct avec deux collaboratrices, c'est qu'elles en ont fait la demande, en toute connaissance de cause.»

Outils de prévention

Jean Tschopp a également demandé à l'Etat quelle structure et quelles mesures l'institution comptait prendre pour prévenir des cas de harcèlement sexuel. Une question qui sera soulevée lors du prochain Conseil de l'Université, qui se tiendra demain. «Ces dernières années, l'Université a été saisie à deux reprises pour de tels actes. Les deux fois, elle a saisi le groupe Impact, dont elle a suivi les conclusions. Au niveau des outils, il y a le médiateur de l'Université, qui conseille ceux qui le sollicitent et informe la direction des cas de conflit et des cas de harcèlement sexuel, ou encore plusieurs campagnes d'information», a précisé Anne-Catherine Lyon. Le réseau de proximité DialogUNIL permet écoute, soutien et information, a encore rappelé la ministre. Et la conseillère d'Etat socialiste de conclure en annonçant une mesure complémentaire décidée par la direction de l'Université de Lausanne le mois dernier: une médiatrice suppléante renforcera l'équipe de médiation au 1er janvier prochain. **Emmanuel Borloz**

PUBLICITÉ

Découvrez les offres de l'Avent!

CARAT | m electronics | micasa | SPORTXX | DOIT-GARDEN | OBI

MERCREDI 14 DECEMBRE		20% Sur tous les bijoux Swarovski. En vente à Carat. Valable uniquement le 14.12.2016.
JEUDI 15 DECEMBRE		20% Sur tous les lits, sommiers et matelas (hors assortiment enfant). En vente à Micasa. Valable uniquement le 15.12.2016.
VENDREDI 16 DECEMBRE		30% Sur tous les vêtements trekking. En vente à SportXX. Valable uniquement le 16.12.2016.
SAMEDI 17 DECEMBRE		15% Sur tous les jeux vidéo. En vente à Melectronics. Valable uniquement le 17.12.2016.
LUNDI 19 DECEMBRE		20% Sur tous les bijoux Fossil. En vente à Carat. Valable uniquement le 19.12.2016.
MARDI 20 DECEMBRE		15% Sur tous les haut-parleurs portables Bluetooth. En vente à Melectronics. Valable uniquement le 20.12.2016.

Les offres s'entendent sur un usage ménager, jusqu'à épuisement du stock, le rabais le plus important fait foi. Non cumulable avec d'autres réductions d'achats exprimées en % ou en francs. Offres valables dans les magasins suivants: CARAT: Crissier, 1032 Romanel, Métropole Lausanne et Métropole Yverdon; DOIT + GARDEN: Crissier; MELECTRONICS: Crissier, 1032 Romanel, Métropole Lausanne, Métropole Yverdon, Chablais Centre Agile, Expo Centre Montigny, Elay et Vevey Des 2 Gares; MICASA: Elay; OBI: Chablais Centre Agile et Planiers; SPORTXX: Crissier, 1032 Romanel, Chablais Centre Agile et Expo Centre Montigny.

Société coopérative Migros Vaud